

4,4 millions d'euros au Burundi pour compenser ses pertes de recettes

PANA, 11/09/2009 Bujumbura, Burundi (PANA) - Le Burundi va recevoir une aide financière de 4,4 millions d'euros pour compenser les pertes enregistrées au niveau de ses recettes douanières depuis que le pays est entré au sein du marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) et dans la Communauté africaine de libre échange (CEA), a annoncé, vendredi, la ministre burundaise des Finances, Mme Clotilde Nizigama. L'adoption du tarif commun extérieur était la condition exigée pour que le Burundi puisse prétendre à une première tranche de la compensation provenant, elle-même, d'un appui financier de l'Union européenne (EU) à ces ensembles régionaux, a précisé la ministre Nizigama. La seconde tranche sera débloquée dès que le Burundi aura satisfait à toutes les conditions d'adhésion complètes à ces deux regroupements régionaux de libre échange, selon la même source.